

ENGLISH

ADMINISTRATEURS

 Célébrons l'excellence en enseignement
et les réalisations des élèves.

Lisez la suite


ÉLÈVES | PARENTS | PERSONNEL ENSEIGNANT | ADMINISTRATEURS | LE MINISTÈRE | NOUVELLES

APPRENDRE EN ONTARIO

- Programmes préscolaires
- Éducation élémentaire et secondaire
- Apprentissages
- Collèges
- Collèges privés d'enseignement professionnel
- Universités publiques

SUJETS POPULAIRES
FOIRE AUX QUESTIONS

- Parents
- Personnel enseignant
- Élèves
- Administrateurs


 PREMIER MINISTRE
DALTON MCGUINTY

 RECENSEMENT
CENSUS

Politique/Programmes Note n° 114
Date d'émission : Le 31 juillet 1991

En vigueur : Le 3 septembre 1991

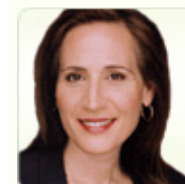
Objet : **EXIGENCES RELATIVES À L'INSCRIPTION DES PRÉSENCES DANS LE CAHIER OU LE RELEVÉ**
À l'attention des : Directeurs et directrices de l'éducation
Directeurs et directrices d'école

REMARQUE : Veuillez faire lire la présente aux conseillers et conseillères en assiduité scolaire.

Absence prolongée

La disposition relative à l'inscription d'une absence prolongée dans le cahier ou relevé de l'école a été modifiée. Les modifications appuient les exigences, en vertu de la loi, concernant l'assiduité scolaire et comprennent la référence à la responsabilité revenant au conseiller ou à la conseillère en assiduité scolaire. Ces modifications nécessiteront la coopération des directeurs et directrices d'école et des conseillers et conseillères en assiduité scolaire dans les situations où les élèves demeurent absents pendant une période prolongée.

Ces changements s'appliquent à tous les programmes d'école de jour, y compris les programmes d'école de jour destinés aux adultes et ceux des écoles alternatives.


 MINISTRE DE
L'ÉDUCATION
**Sandra
Pupatello**
BIOGRAPHIES OFFICIELLES

- Ministre de l'Éducation
- Sous-ministre de l'Éducation

INSCRIVEZ-VOUS AU RÉSEAU ACCES

- Inscrivez-vous au Réseau de communication et de collaboration en matière d'éducation

POUR NOUS JOINDRE
**ÉCOLES ET CONSEILS
SCOLAIRES**
ÉVÉNEMENTS DE LA VIE


Après le secondaire

PUBLICATIONS



LE COIN DES JEUNES



L'ONTARIO EN BREF

Vous trouverez les détails de ces changements concernant les absences prolongées à la section des directives du *Cahier de présence quotidienne des écoles élémentaires* et dans le *Relevé des effectifs des écoles secondaires (à plein temps)*; vous pouvez aussi les trouver dans le document *Directives à l'intention des écoles qui utilisent un système informatique de relevé d'effectifs*.

Renvois

Des changements ont été apportés à la manière d'inscrire les renvois dans le cahier ou le relevé. Ils seront dorénavant inscrits comme jours G.

RÉSULTATS



COUP D'ŒIL



RECHERCHE EN ÉDUCATION



LIENS CONNEXES



OFFRES D'EMPLOI

[ACCUEIL](#) | [PLAN DU SITE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) || [Avis importants](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour : 12/3/06 6:33 PM